

Coordination provinciale Luxembourgeoise Accueil Temps Libre (ATL)

PV de la réunion
08 juin 2026 à Saint-Léger



Au programme de cette journée

- ✚ Introduction de la journée
 - Accueil des nouveaux
- ✚ Présentation de la commune de Saint-Léger
- ✚ La réforme ATL : les points qui ont fait consensus
- ✚ Animation : se (re)présenter
- ✚ Atelier autour de la thématique « La fonction de CATL et la professionnalisation »
- ✚ Présentation du Focus ATL 2026 proposé à tous les acteurs ATL sur « l'aménagement de l'espace »
- ✚ Rapport de l'OEJAJ « Difficultés et besoins en matière d'ATL en Communauté française »
 - Présentation par Julie De Wilde (OEJAJ) avec mise en évidence des spécificités de la province de Luxembourg
 - Travail en atelier

PV de la réunion en un coup d'œil

Introduction de la journée	Stephan Leyder a présenté le programme de la journée avant un petit tour de présentation des nouveaux
Présentation de la commune de Saint-Léger	Éric Decolle (échevin de l'ATL) nous a accueilli avec un petit discours avant de nous présenter la commune de Saint-Léger
La Réforme ATL	Sylvie Lefebvre nous a fait un retour sur les points ayant fait l'objet d'un consensus au sein du comité d'orientation de la Réforme ATL
Animation : se (re)présenter	Cindy Lobet nous a animé avec des jeux pour se présenter dans l'espace en fonction de thématiques diverses
Ateliers sur « La fonction de CATL et la professionnalisation »	3 ateliers en tournante étaient proposés : - Les journées à destination du secteur : quel intérêt, comment les préparer, dans l'après ? - La valorisation et la professionnalisation du secteur : ce qui mérite à être connu - Les compétences de chacun : constituer son carnet d'adresses
Focus ATL 2026 « L'aménagement des espaces »	Xavier Goossens nous a présenté le focus ATL 2026 sur « l'aménagement des espaces »
Difficultés et besoins en matière d'ATL en Communauté française	Julie De Wilde nous a présenté les résultats de l'OEJAJ concernant leur recherche « Difficultés et besoins en matière ATL en Communauté Française. En sous-groupe CAL, les CATL ont pu échanger sur les freins et les leviers face aux enjeux repris dans la recherche.

Introduction de la journée

Stephan Leyder a présenté le programme de la journée.

Nous avons ensuite fait un tour de présentation des dernières CATL :

- Justine Fluzin pour la commune de Meix-Devant-Virton
- Emilie Poncin pour la commune de Fauvillers
- Sophie Catry pour la commune de Virton.

Présentation de la commune de Saint-Léger

Éric Decolle (échevin de l'Accueil Temps Libre) a présenté le secteur ATL au sein de sa commune.

La commune est composée de 3 villages (Chatillon, Meix-le-Tige et Saint-Léger). 3 écoles communales et une école libre (passe au niveau communal pour l'extrascolaire) se trouvent sur le territoire.

Niveau communication : une page internet et une page Facebook régulièrement alimentées.

Une matinée de découvertes des activités extrascolaires et une brochure se succèdent un an sur 2.

La Réforme ATL

Sylvie Lefebvre nous a présenté les différents points ayant fait l'objet d'un consensus au sein du comité d'orientation de la Réforme ATL. La dynamique de ce comité est assez positive.

Pour rappel, le dispositif ATL est composé de 3 éléments obligatoires :

- Une fonction de coordination ATL locale (CATL)
- Un programme de coordination locale pour l'enfance (Programme CLE ou PCLE)
- Une Commission communale de l'accueil (CCA)

Le mal-être des CATL a été entendu. Le renforcement du dispositif ATL repose en premier lieu sur une amélioration des garanties et protections accordées aux CATL.

L'objectif est de sécuriser l'exercice de leur mission, de préserver leur autonomie et de prévenir et résoudre les situations de tension avec les autorités communales.

- Mise en place de mécanismes de médiation
- Convenir des modalités d'une évolution progressive vers une logique supra-communale du dispositif de coordination négociée entre les parties prenantes. Pôle de CATL = travail en équipe

Révision approfondie de la convention ONE/Commune et du descriptif de fonction des CATL.

- Clarifier les responsabilités
- Réduire les zones d'interprétation
- Renforcer l'appui apporté aux CATL dans leurs relations avec les communes

Pour mener ce travail à bien, un groupe de travail dédié est constitué (avec la PCCATL)

Les principes de collaboration entre l'ONE et les communes seront inscrits dans le décret, les modalités seront précisées par un arrêté, et ces éléments seront traduits dans la convention révisée.

Une réflexion sera également menée sur les synergies internes aux CCA.

CATL :

- Réduire leur charge administrative
- Leur fournir des outils performants
- Améliorer davantage l'accompagnement assuré par l'ONE

L'accompagnement renforcé des communes est également identifié comme une priorité.

La fonction de CATL

Son rôle doit être consolidé afin de garantir une présence effective sur le terrain et une coordination cohérente entre l'ensemble des acteurs locaux de l'ATL.

- Meilleure reconnaissance institutionnelle
- Clarification des responsabilités inhérentes à la fonction
- Outils conçus pour informer, accompagner et responsabiliser les responsables politiques des communes, les directeurs généraux et secrétaires communaux
- Accompagnement des communes concernant la mission de coordination et le rôle des CATL
- Les formations existantes seront renforcées
- Levier pour permettre aux CATL de se rendre plus régulièrement sur les lieux d'accueil
- Protection du rôle des CATL indispensable
- Mécanismes garantissant l'autonomie et conditions d'exercice de la fonction des CATL

- Visibilité des CATL (personnel communal/ASBL employeur)
- L'ONE renforcera les contrôles sur les pouvoirs organisateurs
- Ces contrôles devront toutefois être conçus de manière à garantir la protection des CATL
- Accompagnement renforcé de l'ONE si nécessaire
- La fonction de responsable de projet doit être clairement distinguée de la fonction de CATL
- La fonction de responsable de projet est davantage balisée et sa description de fonction sera annexée dans la législation (groupe de travail)
- Que les CATL puissent disposer d'une plus grande souplesse dans l'organisation de leur temps de travail pour leur permettre d'anticiper les échéances et de lisser leur charge de manière plus efficace.
- Travail conjoint avec Brulocalis, l'UVCW et les représentants des travailleurs sur accord cadre concernant l'adaptation des horaires de travail des CATL dans le règlement de travail afin de permettre de travailler en fonction des périodes d'activité de l'accueil temps libre, plutôt que des seules heures d'ouverture des administrations. Les règlements de travail devront permettre les horaires atypiques.

Le programme CLE

La périodicité de l'agrément des PCLE sera harmonisée avec la durée de la législature communale, soit un cycle de six ans.

L'élaboration de l'état des lieux sera répartie de manière progressive sur l'ensemble de cette période, un travail rendu plus accessible grâce au développement d'outils dédiés et à la digitalisation. Une attention sera portée à la chronologie : état des lieux avant les élections et le PCLE avec la nouvelle législation.

La mise en place d'outils standardisés et de critères objectivables facilitera l'évaluation du PCLE à l'échelle communale.

La CCA

- Les CCA évolueront pour devenir davantage des espaces de travail, de rencontres, d'élaboration et de développement d'une culture commune autour de l'accueil temps libre intégrant les dimensions pédagogiques, culturelles et institutionnelles
- Les CCA seront réparties dans le temps pour plus d'efficience (minimum une fois par semestre)
- Clarifier leurs ambitions ainsi que les productions qui sont attendues de leur part en plus de les doter de réelles capacités d'animation
- Accompagnement renforcé des acteurs de la CCA par les coordinateurs accueil (CAL)
- Intégration toujours plus large de la parole des enfants

La convention commune/ONE

- Ce groupe de travail réunira des représentant-e-s de la DATL (cellules Agrément et Réforme), de la DCAL (coordinateurs accueil), de l'UVCW, de Brulocalis et de la Plateforme communautaire des CATL
- Concernant la révision du système de sanctions, il est décidé d'évoluer vers un système de sanctions graduées, comprenant différents niveaux de mesures (pas uniquement financières)

La subvention de coordination

- La subvention de coordination pourrait être réorganisée autour de nouveaux paliers, permettant une évolution progressive du temps de travail (quart temps)
- Une révision des critères d'octroi du temps de travail des CATL est également envisagée (plusieurs indicateurs complémentaires)
- 12, 14 ou 18 ans ... Toujours à partir de 3 ans mais où s'arrêter ?

Les plateformes

- Le rôle essentiel des plateformes provinciales, régionales et communautaires dans le dispositif ATL est reconnu. Pour s'assurer de leur pérennité, leurs missions seront désormais inscrites dans le décret
- Renforcer les relations entre les plateformes provinciales, la plateforme régionale bruxelloise et les unions des villes et communes (UVCW/Brulocalis)
- Des représentants de l'UVCW (= syndicats des communes, ils sont là pour aider les communes. Sièges dans les lieux de concertation) et de Brulocalis pourraient participer aux réunions des plateformes

Supra-communalités

Mutualisation des services de plusieurs CATL au bénéfice d'un territoire regroupant plusieurs communes, tout en maintenant une distinction claire entre les missions de coordination — exercées au niveau supra-communal — et les responsabilités politiques en matière d'ATL, qui demeureront du ressort des communes

Intersectorialité

Le rapprochement entre l'ATL et l'enseignement apparaît essentiel et doit se poursuivre dans le cadre de la réforme des rythmes journaliers

Ces propositions seront à articuler avec les autres à venir pour faire une proposition globale.

Animation : se (re)présenter

Cindy Lobet nous a proposé des petits jeux de présentation.

Tout d'abord, une carte humaine où chacun se positionne dans l'espace en tant que sa commune par rapport aux autres communes.



Ensuite, des classements selon :

- L'ancienneté dans la fonction



- Le nombre d'enfants présents sur la commune



Et pour terminer, un air-terre-mer

- Nombre de casquettes : 1, 2 ou 3
- Nombre de réseau : 1, 2 ou 3



- Nombre d'implantations : 5, 5 à 10, plus de 10

Ateliers sur « La fonction de CATL et la professionnalisation »

Thématique : la fonction de CATL et la professionnalisation

- Par rapport aux journées à destination du secteur : quel intérêt ? Quelle motivation à y participer ? Comment préparer ces journées ? Et dans l'après, comment soutenir les responsables de projet ? Comment soutenir les CATL dans la priorisation et la planification ?
 - o Susciter l'intérêt
 - o Donne envie de faire de nouvelles formations
 - o Ouvre de nouveaux partenariats
 - o Cela nourrit en fonction des objectifs des CCA
 - o Déclic pour se mettre en projet
 - o Outils pertinents présentés qui peuvent aider
 - o Facilite la transversalité par la présence des différents professionnels ou via le programme CLE
 - o Les journées sont valorisantes pour le personnel d'accueil
 - o Permet de s'arrêter et de prendre le temps de se renseigner
 - o Chouette proposition mais déjà travailler
 - o Frustration dans la gestion du temps -> prioriser

- Trop de propositions d'offres de formation. Chaque secteur a ses formations
- Tenir le fil. Comment soutenir le travail dans la durée ?
- Difficulté d'intégrer les propositions dans le plan de formation
- La balance intérêt/contrainte organisationnelle amène à faire des choix
- Difficulté d'avoir toutes l'équipe ou comment permettre le partage de pratiques et de découvertes ?
- Géographiquement pas facile de se déplacer
- Laisser le temps de mûrir
- Tout ce qui touche à la valorisation et la professionnalisation du secteur ? Qu'est-ce qui existe sur la province comme événements et qui mérite à être connu ?
 - Place aux enfants
 - Conseil communal des enfants
 - Extrascool
 - Petits mots des enfants et des parents
 - Flyers
 - Publications sur les réseaux, dans le bulletin communal
 - Journée de l'ATL (présentation aux enfants)
 - Au niveau supra-communal : journée des formations des AES
 - Fête des 6èmes
 - Portrait des AES dans le bulletin communal
 - Feuillet dans les crèches
 - Présentation des équipes lors de la rentrée
 - Semaine des sentiers : participations à des ateliers
 - Journée « pédagogique » de formation
 - Augmentation salariale si formation CDV (prime), passage en CDI
 - Participations des AES aux CCA
 - Co-construction des projets d'accueil
 - Salon des loisirs (0-100ans) une fois tous les 2 ans
 - Matinée des opérateurs ATL pour une rencontre
 - Participation aux événements des autres opérateurs
 - Team building
 - Sous-commission CCA/ entre opérateurs d'accueil
 - Facebook (valorisation des activités)/Teams (canal parents)
 - Porte-ouvertes des AES
 - Tour des accueils avec responsable de projet et DG
- Qui a quelle compétence pour ce genre de journée ? Quel atelier je pourrais mener en tant que CATL ? Qui avez-vous dans votre carnet d'adresse qui pourrait être une personne ressource ? Par rapport à quelle thématique ?
 - Harcèlement = préoccupation commune. Formation donc commune entre AES, écoles et directions (Libramont)

- Intergénérationnel AES/MRS // CCE/CCCA (Libramont/Neufchateau)
- Salon harcèlement (parents, pros, écoles et AES) avec des conférences et ateliers (Bertrix)
- Partenariat crèches et CDV, découverte des plaines sur une matinée (Martelange)
- Collaboration écoles/AES pour le mercredi « jus de pommes » (Bertrix)
- Collaboration entre opérateurs/AES « découverte sport/activité » une fois par mois (Libramont/Neufchateau)
- Collaboration musée/AES : visite des musées de la ville (Arlon)
- Ecoles citoyennes avec lois éditées par les élèves avec Université de Paix/Bruno Humbeeck (Durbuy)
- Transitions crèches/écoles : Pack formation Fraje/Promemploi
- Transitions crèches/écoles : Livret école (Attert)
- Transitions crèches/écoles : Pack brochures (Virton)
- Transitions crèches/écoles : Salon ATL (Saint-Léger)
- Détection maltraitance : brochure AMO/SOS enfants « Un avis ne coûte rien » (Rouvroy et Virton)
- Pause-Parents ADL + ONE une fois par mois : bibliothèque, premiers secours (La Roche)
- Partenariat tatoueur/CLE : concours de dessins et tatouages éphémères (Rouvroy)
- Parc naturel/GAL : ateliers gratuits (La Roche), potager (Martelange)
- Psylux : formation « premiers secours en santé mentale » pour les AES et les enseignants (Herbeumont)
- Accueil-assistance (Florenville)
- Altéo (mutualité chrétienne) accompagnement inclusion handicap (Florenville)
- Harcèlement : médiation scolaire (service aux familles) + CLPS (ressources dont jeux) + planning familial (Aubange)
- Formation continues : Odyssée formation avec Mme Mignolet (Virton)
- Théâtre action avec « Alvéole » (Messancy)
- Formations « premiers secours » avec Save My Life »
- Collaboration CATL/PCS (Vaux-sur-Sûre)
- C-Paje : accompagnement cohésion d'équipe (Rouvroy)
- Tisserand : formation + possibles collaborations (Bastogne, La Roche, Florenville et Martelange)
- Ecoline & Caracole : formation « Voyage en mini-mondes » (Rouvroy)
- Province Lux (Réseau Lux) : ateliers sur les langes (La Roche) et bus agriculture (Houffalize)

1. Introduction

Avant le Focus était sur le CDV. Maintenant, volonté de transversalité et donc à destination de tout le secteur ATL.

Dans le référentiel psychopédagogique, il y a 96 occurrences de « l'aménagement de l'espace ». L'espace est le 3 éducateur après la famille et les professionnels

Le focus ATL est décliné en 3 supports : un feuillet, un lien interactif et un webinaire.

Trouver sa place implique :

- Un espace **accueillant** (pour un premier jour, pour se séparer, pour assurer la transition) = individuellement pour ne pas être désorienté
- Un espace **inspirant** (pour susciter le désir, se mettre en projet, aller à la rencontre, manipuler, avoir envie de s'y plonger, de toucher, de déplacer, de créer, de détourner...)
- Un espace **rassurant** (avoir confiance, se sentir encadré, soutenu, connaître le cadre et ses règles, participer) = continuité des règles, ce qu'on peut et ne peut pas faire en tenant compte de ce qui intéresse l'enfant
- Un espace **agréable** (des paramètres d'ambiance adaptés, des décors chaleureux, de la lumière, une 'bonne' température, des locaux aérés)

2. Des espaces qui répondent à des besoins

Les enfants peuvent prendre une part dans l'organisation de ces espaces. Les différents espaces peuvent être proposés en simultanés. Discuter/Papoter ne doit pas toujours être associé à l'espace « lecture ». Un enfant doit pouvoir trouver des repères dans l'accueil, savoir ce qu'il s'y passe et ce qu'il peut y faire.

a. Besoin d'être accueilli et d'avoir sa place au sein du groupe.

Le « coin accueil » où chaque enfant est identifié au sein du groupe et occupe une place reconnue par tous.

b. Besoin d'expression manuelle.

Le « coin dessin/bricolage » où toutes les créations sont possibles en fonction de la créativité des enfants.

c. Besoin de construire, de créer, de manipuler

Le « coin construction » où l'enfant peut développer sa créativité et imaginer des histoires.

d. Besoin de jouer.

Le « coin jeux » de société où les enfants coopèrent, s'écoutent et apprennent à respecter des règles simples.

e. Besoin d'expression orale et corporelle.

Le « coin motricité » où les enfants vont évacuer leur énergie.

f. Besoin de se reposer, de s'apaiser.

Le « coin tout doux » où l'enfant se sentira en sécurité.

3. Un exercice des droits de l'enfant

Article 13

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Article 27

Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Article 31

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

4. Conditions matérielles et organisationnelles

- a. Disposer d'un inventaire (par catégories)
- b. Vérifier le matériel (complet, fonctionne ?)
- c. Miser sur la qualité (lose park = matériel informel)
- d. Prévoir un budget
- e. Matériel de la nature
- f. Matériel de récupération
- g. Le rangement : simplifie le quotidien, motive les enfants et prolonge la durée de vie du matériel

5. Qu'est-ce qui vous a marqué dans la présentation du 02 juin ?

CATL Florenville

Le Focus présenté lors de ce webinaire nous a particulièrement inspirés et a suscité plusieurs pistes de réflexion pour notre commune. Dans le cadre des objectifs du programme CLE de la Commune de Florenville, notamment en ce qui concerne l'aménagement des lieux d'accueil et le matériel mis à disposition, il nous a semblé particulièrement pertinent d'encourager les équipes d'accueillants extrascolaires à suivre cette présentation.

En effet, les outils et pistes de réflexion proposés constituent un véritable soutien pour repenser l'organisation des espaces et l'utilisation du matériel. Cet aspect est particulièrement important pour les petits accueils, qui doivent souvent composer avec des locaux limités ou polyvalents. La réflexion peut également être élargie à la question de la mobilité des équipements et à leur utilisation sur différents sites.

L'idée de réaliser un inventaire du matériel existant nous a directement paru essentielle. Cette démarche permet d'identifier et de valoriser les ressources déjà présentes, de mieux comprendre les besoins spécifiques des petites structures, de faciliter le partage du matériel entre équipes ou partenaires, mais aussi d'orienter les futurs investissements vers des équipements réellement utiles et adaptés aux réalités du terrain.

Dans cette optique, le développement de matériel mobile, sous la forme de malles thématiques ou de kits d'activités, apparaît comme une solution particulièrement intéressante. Ces outils permettraient de mettre facilement à disposition des ressources variées sur plusieurs lieux d'accueil, tout en optimisant l'utilisation des espaces disponibles. Ils favorisent également la mutualisation des ressources et offrent davantage de souplesse dans l'organisation quotidienne.

En conclusion, le Focus sur l'aménagement des espaces se révèle particulièrement inspirant. Il constitue un excellent point de départ pour engager, au sein de notre commune, une réflexion en équipe, plus globale sur l'aménagement des locaux, l'optimisation des ressources matérielles et le développement de solutions adaptées aux besoins des différents lieux d'accueil. C'est une démarche qui pourrait contribuer à améliorer à la fois la qualité de l'accueil et l'utilisation des moyens dont nous disposons.

CATL Etalle : Mises à disposition de malles pour des opérateurs qui n'ont pas les moyens ou dont ce n'est pas l'objet principal (par exemple : des coloriages pour le foot) + Partenariat avec Idelux pour la journée récup de jeux de sociétés

CATL Libramont : Boite à jeux extérieurs mise en place par le CCE. Il faut trouver un équilibre entre renouveler et laisser une continuité dans le jeu

CATL Rouvroy : Créer des espaces là où n'y en pas

CATL Virton : Importance du rôle des AES

6. Références

Livre « [Des espaces pour jouer](#) »

Livre « [Importance de l'architecture et de l'espace](#) »

[Journal de l'animation - Espaces de jeu libre](#) - disponible à l'ONE Libramont

Brochure « [Visons la qualité sonore dans nos accueils](#) » de l'ONE

Brochure « [Vitamine verte](#) »

[Newsletter 100% ATL](#)

[Malles pédagogiques ONE](#) + [Fiches DIY](#)

Difficultés et besoins en matière d'ATL en Communauté française

Dans un premier temps, Julie De Wilde de l'OEJAJ nous a présenté les résultats de la recherche en rappelant que l'analyse des besoins était à destination de l'OEJAJ et l'état des lieux était envoyé via le portail Pro.ONE

65% des communes luxembourgeoises sont reprises dans les données de la recherche. Cela montre donc des problématiques qui émergent dans une majorité des communes que ce soit au niveau des enfants, des parents ou des opérateurs.

1. Ce que les enfants en disent

a. Par rapport à l'accueil extrascolaire

Locaux pas toujours adaptés : cantine, mal insonorisés

Plus d'espaces dédiés (en fonction de l'âge) qu'ils peuvent s'approprier, décorer

Les espaces extérieurs sont vétustes et manquent d'aménagement

Encadrement : Les AES crient, les règles n'ont pas de sens et ne sont pas partagées, cadre beaucoup trop strict, surveillance, manque du respect du rythme et des besoins

Matériel peu renouvelé. Les enfants doivent prendre le leur (ballons), à disposition en fonction des personnes.

b. Par rapport au temps de midi

Les conditions sont compliquées

c. Par rapport aux activités/sorties

Il faudrait plus d'activités telles que le sport, la créativité, les sorties avec déplacements et des offres multi-activités

d. Par rapport aux infrastructures

Besoin d'accès à des endroits sécurisés où ils peuvent se rassembler dans la commune, le quartier

2. Ce que les parents en disent

a. Par rapport à l'offre

Manque d'offre pour les 2.5 – 5 ans adaptée et diversifiée avec un accompagnement plus poussé (et pas mettre un critère d'accès tel que la propreté).

Demande d'offre plus ponctuelle pour les 12-15 ans.

Manque d'informations sur les qui accueille, quelles sont les formations suivies, quels contacts, quel projet d'accueil...

Demande de thématiques telles que activités sportives, créatives, accompagnement à la scolarité.

b. Par rapport aux horaires

Absence d'accueil le mercredi après-midi ou ne correspond pas à l'horaire des autres jours.

Besoin que toutes les périodes de vacances couvertes.

Élargissement de 7h (voir 6h30) à 18h(18h30), y compris pour les stages qui ne proposent pas d'accueil.

c. Par rapport aux coûts

Très importants surtout pour les activités sportives et créatives. Les CDV coutent moins chers que les stages à thématiques.

d. Par rapport aux informations

Informations centralisées et pas juste en ligne.

Diffusion plus large possible et pas juste via l'école, ouverte à l'extérieur de la commune.

Minium 2 mois à l'avance pour s'organiser.

3. Ce que les professionnels en disent

a. Par rapport aux infrastructures

Celles-ci sont trop petites ou trop grandes donc pas adaptées.

Les espaces sont partagés, manque d'espace de stockage.

L'accès aux toilettes pose un problème : hygiène, proximité, vétusté, insalubrité

Les allées-venues ne sont pas gérables et procurent de l'insécurité.

Matériel vieillissant.

b. Par rapport à l'encadrement

Taux d'encadrement faible et donc difficile de mettre des activités de qualité

Statut précaire, horaires coupés, absentéisme

c. Par rapport à la formation continue

Remplacements compliqués

Par rapport à l'offre, les contenus ne sont pas toujours en adéquation avec le terrain.

Importance du partage d'expérience

Nécessité d'horaire et de lieux accessibles.

Les enjeux relevés sont des éléments sur lesquels il faut travailler à grande échelle mais des choses peuvent être mises en place à échelle locale.

Sur le long terme, de nouvelles problématiques émergent (ex. santé mentale) mais les problématiques restent les mêmes. Ce sera le cas tant qu'il n'y aura pas d'investissements réels.

Qu'est-ce qui pourrait aider les professionnels sur le terrain ? -> Poursuite de la recherche. Besoins sur lesquels nous n'avons pas de pouvoir, création de nouveaux besoins en répondant à certains besoins.

<u>Enjeux</u>	<u>Freins/leviers</u>
<u>Une offre d'accueil/d'activités adaptée aux besoins et attentes des enfants et des jeunes</u>	
Plus d'offre de qualité, diversifiée, adaptée aux tout-petits, (2.5 – 5 ans et 12 et +) (à l'année et durant les vacances scolaires)	Freins : manque de personnel d'encadrement pendant les plaines, forte demande pour les tout-petits non acceptées dans beaucoup de structures si non propre et en-dessous de 3 ans, manque de partenaires, difficulté d'organiser des PAD avec la priorité aux tout-petits Leviers : valoriser le métier d'animateur (journée de présentation), coopération avec des partenaires
Une offre qui correspond aux besoins et aux attentes des jeunes : être à leur écoute !	Freins : commune rurale, peut d'opérateurs sur le territoire de la commune, prendre le temps d'aller vers les jeunes, réflexion et offres faites mais en fonction de la demande des parents Leviers : mettre en place un CCE avec l'aide du Creccide, initiative du PCS pour les ados, collaboration avec commune voisine, maison des jeunes
Une offre mieux coordonnée au niveau local : diversité, couverture des différentes périodes, partenariats	Freins : le fait que les gros opérateurs fonctionnent depuis longtemps, avant l'existence de la CATL, minimise clairement le besoin de travailler avec la CATL. Il y a une demande mais elle est difficile à mettre en place au vu des missions de chacun, manque de temps pour d'autres missions Leviers : partenariats mis en place à reconduire, se référer au CATL dont c'est le rôle, réunion entre opérateurs, coordination au niveau des dates pour couvrir l'ensemble des vacances, AES en CDI donc plus de stages
<u>Un accueil extrascolaire de qualité</u>	Leviers : donner du budget
Un encadrement de qualité	Freins : remplacements des AES, localisation des formations, le manque de lecture de documents type projet d'accueil et ROI par les utilisateurs des services, contrat précaire, pas de formation ou personnel non qualifié, turnover des AES Leviers : formation des AES, fermeture des accueils pour permettre aux AES d'aller en formation, demande de diplôme dans le secteur de l'enfance, un bon suivi du plan de formation par la RP, conditions d'engagement = être qualifié pour la fonction, budget mis là-dedans, valorisation des AES
Des moments de qualité	Freins : mobilité, mise en place compliquée vu le manque de personnel et le manque de formation des AES Leviers : réalisation d'un état des lieux + inventaire matériel, équipe motivée et coopérante, les AES ont envie de bien faire, soutenir les enfants dans la compréhension de leurs besoins, promouvoir des activités
Des conditions d'accueil de qualité	Freins : Difficulté financière du PO qui favorise l'école et délaisse l'AES, locaux inadaptés, accueils « vieux » et surchargés, petit local pour beaucoup d'enfants Leviers : Focus ATL, valoriser, informer le PO sur le travail des AES, accueil centralisé permettant d'accueillir des enfants au dernier moment en respectant les normes d'encadrement, isolation sonore, élaboration d'un projet d'accueil et d'un ROI en équipe, bonne collaboartion à tous les niveaux
<u>Des tarifs accessibles à toutes les familles</u>	Freins : la politique locale actuelle, les choix du collège communal (augmentation des tarifs sans aucun dispositif d'aide de dégression)
Dispositifs de soutien financier vers les familles liés aux enfants	Leviers : contact avec le CPAS, choix politiques
Mise en réseaux et partenariats pour diminuer les frais liés à l'accueil	Freins : commune très étendue donc difficulté de mettre tous les opérateurs en réseau Leviers : prêt de matériel entre les opérateurs, contact avec le CPAS
Aides complémentaires	Freins : pas de budget octroyé à cette aide complémentaire Leviers : soutien financier communal pour la formation d'animateurs
<u>Une information accessible à tous et diffusée aux bons moments</u>	Freins : les différents opérateurs annoncent leur saison à différents moments, ce qui complique la circulation des informations, n'aide pas à harmoniser
Des informations diffusées plus tôt	Freins : tensions politiques, service ATL en stand-by, administratif long (décisions collège, réponse aux marchés publics) Leviers : tous les opérateurs sont sur la même longueur d'onde et sont prêts pour diffuser en même temps, service communication coopérant, planification à l'avance pour donner le calendrier à la rentrée (ouverture et inscription)

Une information centralisée, mais aussi diffusés via différents canaux	Freins : ancrés dans les habitudes des opérateurs Leviers : création d'une page Facebook ATL en plus de celui des écoles et des familles (alimentée par les AES avec des photos des enfants en activité), livret jeunesse, toutes-boîtes, site internet, temps de travail respecté donc le temps de centraliser, bulletin communal, plateforme scolaire
Une information claire, précise et actualisée	Leviers : mise à jour de l'information en ligne
Une information accessible à tous	Freins : comment atteindre tous les enfants du territoire et pas seulement les enfants scolarisés ? Utilisation juste de Facebook et du site communal voir comment améliorer l'accessibilité Leviers : accueil à l'EPN possible (mais pas toujours adapté, impersonnel et non-chaleureux)
<u>Un accès facile et sécurisé vers les lieux d'accueil/d'activités</u>	
Une offre de transports publics	Freins : adaptations des horaires des écoles sans tenir compte de cela pour les mercredis, commune rurale, bus communal très onéreux à l'achat, ok pour le centre-ville mais plus difficile dans les villages Leviers : Proxibus pour les enfants de la commune, minibus
Des solutions pour accompagner	
La sécurisation des abords des écoles et lieux d'activités	Leviers : réalisation d'un état des lieux, focus plus documenté Freins : budget à prévoir pour des réparations techniques
<u>Des périodes et horaires suffisamment couverts</u>	
Une nécessaire coordination de l'offre au niveau local pour couvrir l'ensemble des périodes de vacances scolaires	Leviers : contact entre les partenaires et rompre l'isolement, organisation d'une réunion avec tous les opérateurs
Des horaires élargis durant les vacances scolaires	Leviers : modifications des horaires des AES pendant les plaines
La garantie des capacités d'accueil accessible à tous en adéquation avec le principe de conciliation vie familiale vie professionnelle	Freins : peu de disponibilité de personnes pour assurer ces ouvertures élargies Leviers : collège coopérant pour un accueil élargi avec dérogation
<u>Un accueil de qualité pour les enfants à besoins spécifiques</u>	
La formation et la sensibilisation des professionnels aux enjeux et problématiques	Freins : formation mise en place mais manque de financement pour engager du personnel qui pourrait accueillir les enfants avec des spécificités Leviers : collaboration avec le Tisserand en CDV et AES
L'accès à des activités diversifiées	
Une information claire et systématique sur l'accessibilité	Freins : passage au numérique pour les inscriptions ne reprend plus l'information